



Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M RAYMOND THIERRY  
OU MME RAYMOND CHRISTINE C.  
PRINCIPALE  
10 RUE CHARLES NODIER  
66000 PERPIGNAN

Vos références	Votre situation
<b>Pour accéder à votre espace particulier</b>	
<b>Numéro fiscal :</b>	
Déclarant 1 (C) : 10 88 239 421 024	
Déclarant 2 (C) : 19 10 345 934 028	
<b>N° d'accès en ligne :</b> voir votre déclaration	
<b>Revenu fiscal de référence :</b> 26 001	
Référence de l'avis : 18 66 0084053 44	
Numéro FIP : 660 42 85 0156717789 3 A	
Numéro de rôle : 011 A	
Date d'établissement : 13/07/2018	
Date de mise en recouvrement : 31/07/2018	
<b>MONTANT À PAYER</b>	
Au plus tard le <b>17/09/2018 (41)</b>	<b>2 128,00 €</b>
<b>Détail du montant à payer</b>	
Montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux*	2 128,00 €

\*Le détail du montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements sociaux est précisé page 2 et suivantes de cet avis.

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous avez éventuellement versés seront déduits de votre impôt.

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.**

**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

**La loi rend obligatoire\* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :**

- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/09/2018.**

\* À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

**INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019**

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat FR46ZZZ0050021J88B3I421518PAS2A

Votre compte à débiter : FR76 1660 7000 0000 0219 8454 235 BPSUD PERPIGNAN CLEMENC

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Détail des revenus</b>				
Pensions, retraites, rentes.....			8660	
Abattement spécial de 10%.....		-	866	
Salaires, pensions, rentes nets.....			7794	7794
BIC pro., régime micro, déclarés.....	24745			
Abattement <sup>6</sup> .....	- 12373			
BIC pro., régime micro, nets.....	12372			12372
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				
<b>Revenu brut global.....</b>				20166
CSG déductible.....			- 0	
<b>Revenu imposable.....</b>				20166
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				24390
Impôt après application du taux effectif <sup>14</sup>				0
REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup>		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2		
Montant de la réduction d'impôt.....				0
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				- 0
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUES HABITUELLEMENT	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M				2					2.5

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**Détail des revenus**

	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL
Revenus professions non salariées <sup>46</sup> .....	12372	12372	12372	12372
BASE IMPOSABLE.....	12372	12372	12372	12372
Taux de l'imposition.....	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition.....	1225	62	594	247

<b>Total des prélevements sociaux nets.....</b>	<b>2128</b>
---	-------------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018.....

841

<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....</b>	<b>2128</b>
---	-------------

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélevements sociaux.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....	26001
--	-------

**Informations indiquées pour mémoire**

Montant des revenus soumis aux prélevements libératoires.....	1611
---	------

**Revenus exonérés**

Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entrepreneur).....	Déclarés	8449
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entrepreneur).....	Nets (35)	4224

**INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019**

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr

Suite en page suivante &gt;&gt;&gt;

**Vos démarches**

⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélevement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélevement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

- Pour toutes questions sur le prélevement à l'échéance ou sur le prélevement mensuel, votre centre prélevement service :  
0 810 012 034 \* - Courrier : centre prélevement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PERPIGNAN REART - S.A.I.D. 3 VERMEIL  
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE - TSA 40003 66961 PERPIGNAN CEDEX 9  
Tél : 04 68 66 49 16

>>> Suite de votre avis

depuis le 13/06/2018

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2

0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur

Foyer

Déclar. 1

Déclar. 2

Total

Acompte des prélevements sociaux :

Autres revenus (case 5HY)

revenus soumis à l'acompte.....  
montant de l'acompte mensuel.....

12372

177

Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....

177

177

Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/01/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis.

Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R\*190-1 et R\*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

#### ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M RAYMOND THIERRY  
OU MME RAYMOND CHRISTINE C.

Adresse d'imposition au 01/01/2018

PRINCIPALE  
10 RUE CHARLES NODIER  
66000 PERPIGNAN

Déclarant 1 - Nom de naissance : RAYMOND  
Déclarant 2 - Nom de naissance : JOHN